

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 15 octobre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/10/15-4/09

---

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement  
Rapporteur : BONTOUX Jean-Pierre

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : SATIAT Dominique

---

**OBJET :** Mise en Place des Contrats Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens entre le Département et les 5 Associations de la Prévention Spécialisée :  
ADSEA Clubs et Equipes de Prévention spécialisée, APS Armée du Salut, CPMV, « Espoir », « La Brèche ».

Les Contrats pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) s'inscrivent dans une nouvelle dynamique des politiques départementales de l'Aide Sociale à l'Enfance fondée sur : un meilleur pilotage, des partenariats plus lisibles avec des engagements rénovés et un suivi contractualisé. Cet outil est codifié aux articles R 314-39 et suivants, L 313-8 et suivants, L 313-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Sans revêtir de caractère obligatoire, ce nouveau dispositif, déjà en action dans d'autres politiques menées par le Département, est fortement conseillé. Il est proposé de mettre en place ce nouveau mode de contractualisation avec les associations chargées de la Prévention Spécialisée afin de permettre un suivi qualitatif de l'activité et de la gestion de ce secteur. 5 Associations parmi les 6 missionnées à cet effet sont concernées : ADSEA Clubs et Equipes de Prévention spécialisée, APS Armée du Salut, CPMV, « Espoir », « La Brèche ». Cette approche a l'ambition de promouvoir d'autres formes de relations avec nos partenaires, de moderniser et de simplifier nos procédures.

Les règles de financement et de tarification applicables resteront inscrites cependant dans la législation en vigueur et dans le cadre de la délibération annuelle de l'Assemblée départementale.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles

VU la délibération du Conseil général en date du 25 janvier 2008, relative au document d'orientations de la Prévention Spécialisée,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

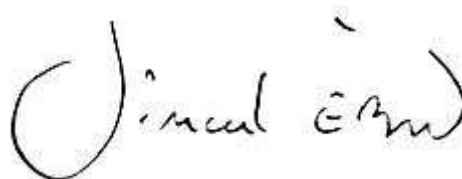
Article 1 : d'approuver les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et des Moyens avec les 5 Associations Gestionnaires de services de Prévention Spécialisée jointes en annexes à la présente délibération :

- l'association « La Brèche »,
- ADSEA - Clubs et Equipes de Prévention spécialisée,
- l'association « Espoir »,
- APS Armée du Salut,
- CPMV.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil Général à les signer au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive, somewhat stylized font.

Vincent ÉBLÉ